

Délibération n°11

*Objet : Participations
2021 des communautés de
communes*

*Date de convocation :
18/03/2021*

*Date d'affichage :
18/03/2021*

*Nombre de Membres
en exercice :
29*

*Nombre de présents :
23*

*Nombre de votants :
25*

*La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa
notification ou de sa
publication.*

L'an deux mille vingt-et-un,
le 31 mars à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Lafrançaise, Place de la Halle, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Françoise AGUILAR, Anne ARRESTIER, Hervé ASTRUC, Chantal COMBALBERT, Christelle COSNIER, Sophie FANTON, Raymond GASC, Hugues GERVAIS, Sonia GRIMAL, Philippe LAFAGE, Arlette LAINE, Michel LAMOLINAIRIE, Camille LOPITAUX, Catherine MORO, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Agnès PALMIE, Dominique PARCELLIER, Guy PORTAL, Patrice PUYVERT, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT, Claude VERIL.

Pouvoirs : M. José LACOMBE a donné pouvoir à Mme Eliette RUELLE, M. Jean-Marc MIRAMONT a donné pouvoir à M. Jean-Luc SILOT.

Excusés : Messieurs Jean-Claude CASTANIE, Sébastien DANIEL, Alain MALMON, Patrice RODRIGUEZ.

Secrétaire de séance : Anne ARRESTIER.

Monsieur le Président présente à l'assemblée une analyse sur l'évolution probable des coûts des déchets sur la période 2020-2025.

Il rappelle ensuite la délibération n°10 du 24 février 2009 qui précise que les participations des collectivités sont calculées en fonction de leur population DGF.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de fixer la participation 2021 des communautés de communes membres à 100 € par habitant (population DGF 2020) :

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Fixe la participation à 100 € par habitant (population DGF 2020),

Fixe les participations financières des communautés de communes comme suit :

- ✓ Communauté de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain :
11 387 habitants x 100 € = 1 138 700 €
- ✓ Communauté de communes Pays de Serres en Quercy :
5 983 habitants x 100 € = 593 300 €
- ✓ Communauté de communes Terres des Confluences (pour Durfort Lacapelette) :
988 habitants x 100 € = 98 800 €

- ADOPTÉE -

Le Président,
M. LAMOLINAIRIE